

**APPROUVE**  
**6 octobre 2009**

COMMISSION HARMOS ET HORAIREs SCOLAIRES (HHS)

N°5/ 2009

---

## **Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2009**

### **Présent-e-s**

Mesdames et Messieurs

Frédéric Wittwer (DIP-SG), Claude Goldschmid (DIP - SG), Patrick Hess (DIP-SG),  
Bernard Riedweg (DGEP), Gilles Chamoux (SLJ), Nadia Keckeis (SCC-DIP)

Paolo Chiararia (ACG-Ville de Genève), en remplacement de Mme Isabelle Widmer

Claude Howald( GIAP), Didier Bellardant (GIAP),  
Bernard Matthey (ARA),

Sandra Capeder (GAPP), Anne Thorel Ruegsegger (GAPP),

Sabrina Duhoux (SPG), Nathalie Studli (SPG), Julien Fiorina (SPG),

Claude Dupanloup (FASe), Nadia Mayor (FASe),

Peter Minten (CPM), Gérard Desmeules (APFEGM),

Sybille Bonvin (AGS)

**SRED** : Daniela Di Mare, Marco Spagnoli

### **Excusé-e-s:**

Mesdames et Messieurs

Jean-Luc Boesiger (DGEP), Manuel Schüle (DGCO),  
Isabelle Widmer (ACG-Ville de Genève)(remplacée par M. P. Chiararia),  
Silvia del Bianco (IJD), Philippe Chanon (CMG), Lucia de Pinto (APFEGM)  
Muriel Pecorini (SRED)

\* \* \*

**F. Wittwer** ouvre cette 4<sup>ème</sup> séance de la commission HHS, en excusant les absences annoncées de Mme Santiago ainsi que de MM. Schüle et Chanon.

Les membres de la commission ont reçu l'ordre du jour ainsi que les procès-verbaux des deux dernières séances, dont celui relatif à la présentation du Professeur Testu,

à qui le PV de séance a d'ailleurs été soumis pour validation.

M. Testu a notamment évoqué un rapport rédigé par l'inspection générale de l'éducation nationale. **F. Wittwer** distribue un article paru dans le journal "Le Monde" du 9 septembre dernier, intitulé "La semaine de quatre jours de plus en plus critiquée"; puisque M. Testu avait évoqué le Rapport du Ministère de l'éducation nationale à ce sujet.. **F. Wittwer** précise à ce propos que le Professeur Testu s'est dit impressionné par la qualité de l'écoute et les questions posées le 17 septembre dernier.

**F. Wittwer** évoque, toujours en préambule, les débats qui ont actuellement cours à Genève, dans les médias et au Grand Conseil, par rapport à la question de l'accueil continu à la journée. La population vaudoise a le week-end dernier accepté à plus de 70% l'introduction de l'école à journée continue (article 63a) dans la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003. A Genève, la commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture travaille actuellement à trois contreprojets à l'initiative In 141 du Parti radical en faveur de l'horaire continu à l'école. Le 25 juin dernier, le Grand Conseil avait massivement refusé l'initiative, jugée mal formulée, mais accepté le principe d'un contreprojet et chargé la Commission de l'enseignement de rédiger un texte susceptible de rallier une large majorité. Sur le plan politique, le parlement sera donc saisi de cette question de l'accueil continu, en lien direct avec la question de l'horaire scolaire.

## 1. Adoption des procès-verbaux des séances des 8 et 17 septembre 2009

### ➤ Procès-verbal du 8 septembre 2009

<b>Le procès-verbal du 8 septembre 2009 est adopté sans modification par les membres de la commission.</b>
--

### ➤ Procès-verbal du 17 septembre 2009

Page 1: Mme Elena Santiago (AGS) était présente.

Page 3, 4<sup>ème</sup> par.: Bien que n'ayant pas assisté à la présentation, **P. Minten** croit pouvoir affirmer que le Professeur Testu parlait ici du lundi qui apparaît comme moins bon jour de la semaine (et pas de l'année). Cette correction sera apportée au PV.

Page 5, 5<sup>ème</sup> par.: **S. Duhoux** relève que M. Testu a dit que la semaine de 4 jours sèche n'était pas la solution idéale.

**F. Wittwer** dit ne pas avoir la latitude de modifier ces propos, dès lors qu'ils ont été validés par le Professeur Testu, et ne pas vouloir non plus le rappeler pour lui demander s'il accepte de les modifier. Il propose que la remarque de Mme Duhoux soit simplement inscrite au PV de cette séance.

Page 6, dernier par.: l'intervention est attribuée à Mme Duhoux.

**S. Duhoux** note avoir demandé, en lien avec l'affirmation de M. Testu selon lequel des vacances d'une semaine étaient moins intéressantes que des vacances de deux semaines, si la question des vacances d'octobre et de février, toutes deux d'une semaine, ne devait pas se poser.

<b>Le procès-verbal du 17 septembre 2009 est, sous réserve de ces</b>
---

**modifications, adopté par les membres de la commission.**

## 2. Informations et suite des travaux de la commission

**Journée de travail de la commission HHS le 17 novembre 2009 :  
confirmation**

**Questionnaire de la SPG**

**F. Wittwer** rappelle qu'il a été question d'organiser au minimum ½ journée, si possible une journée complète de travail le **17 novembre prochain**, pour entrer plus en détail sur un certain nombre de scénarii et en étudier les impacts. Il conviendra ensuite de rédiger un document d'information incluant les questions liées à la consultation formelle qui sera lancée auprès de tous les partenaires. La commission aura eu l'occasion dans l'intervalle de réunir un maximum d'informations sur les impacts potentiels d'un changement d'horaire. Il serait par ailleurs intéressant d'avoir des retours sur la problématique du travail effectué par les élèves pour l'école et non pas seulement à l'école (devoirs à la maison, répétiteurs, etc.).

**F. Wittwer** souhaite donc savoir s'il est envisageable d'organiser une journée complète de travail le 17 novembre.

**Cl. Howald** précise qu'elle viendra seulement le matin.

**S. Capeder** dit ne pouvoir s'engager aujourd'hui, en fonction de ses contraintes professionnelles. Elle pose d'ailleurs la question de la pertinence d'organiser une journée complète, difficile à concilier avec les obligations professionnelles de chacun.

**S. Bonvin** rebondit sur cette remarque, pour indiquer que prévoir une journée de travail oblige certains à prendre un jour de congé.

**D. di Mare** souhaite savoir si la présence du SRED est souhaitée.

**F. Wittwer** confirme que le SRED doit être là, en tant qu'observateur, pour apporter au besoin clarifications et précisions sur certains points. Cette journée du 17 novembre sera, ajoute **F. Wittwer**, organisée dans les meilleures conditions possibles. Le DIP prendra en charge les frais du repas de midi.

**F. Wittwer** indique que la SPG a cette après-midi même envoyé par voie électronique à la commission un communiqué relatif à l'enquête réalisée auprès de l'ensemble du corps enseignant primaire sur l'horaire de l'élève.

**J. Fiorina** dit avoir, à disposition de celles et ceux qui le souhaiteraient, quelques exemplaires papier des deux documents:

- le tableau, qui résume les résultats du questionnaire;
- la résolution adoptée à l'unanimité par l'assemblée des délégué-e-s de la SPG.

Six questions ont été posées aux enseignants:

- Etes-vous satisfait-e de l'horaire de l'élève actuel?  
Le 90% du corps enseignant a répondu être satisfait de l'horaire actuel de l'écolier.

- Etes-vous favorable à l'augmentation de l'horaire de l'élève?  
Le 80% du corps enseignant est hostile à une augmentation de l'horaire.
- Si l'horaire de l'élève augmentait, quel(s) cycle(s) devrai-en-t être concerné(s)?  
S'il fallait augmenter l'horaire de l'élève, c'est d'abord le CO qui serait concerné (29%). Seul 1% du corps enseignant juge logique d'augmenter l'horaire au cycle élémentaire.
- Si l'horaire devait augmenter, seriez-vous favorable au mercredi matin d'école?  
Le 83% du corps enseignant rejette l'idée du mercredi matin d'école.
- Si l'horaire devait augmenter, seriez-vous pour un prolongement des journées d'école?  
La prolongation de la journée de l'élève est préférée à 71% en cas d'augmentation.
- Etes-vous favorable à l'horaire continu?  
L'horaire continu a été écarté par 74% du corps enseignant.

La dernière colonne, sans réponse, correspond au 20% des enseignants qui ne veulent même pas entrer dans la question.

**F. Wittwer** constate que 20% des personnes qui se rendent compte que les horaires devront augmenter pensent que le cycle moyen est concerné, alors que 29% estiment que le cycle d'orientation est concerné.

**P. Minten** s'étonne que tout semble en fait dépendre de la question de savoir s'il faut augmenter l'horaire. Y a-t-il une marge de manœuvre à ce niveau?  
**P. Minten** pensait être présent au sein de cette commission pour apporter sa contribution à différents scénarii qui prévoient tous l'augmentation de l'horaire scolaire.

**J. Fiorina** relève que la SPG a conçu un questionnaire très simple, la première question étant de savoir si les enseignants jugeaient opportun d'augmenter l'horaire scolaire. Le DIP ne laisse pas le choix d'augmenter ou non cet horaire. La résolution de la SPG indique très clairement que les enseignants sont opposés à cette augmentation. Peut-être que la non augmentation serait meilleure que l'augmentation.

**D. Di Mare** souhaite faire une remarque sur la résolution, qui repose sur un certain nombre de considérants et fait mention des différentes enquêtes réalisées, pour ensuite aboutir à un constat qu'il importe de relativiser: il est fait état d'une forte convergence des résultats des enquêtes, pas de certaines d'entre elles. L'enquête du SRED n'est pas du tout entrée en matière sur les points 1 et 2.

**J. Fiorina** reconnaît l'exactitude de ces propos mais explique que l'objectif de la résolution était de simplifier les choses.

**F. Wittwer** rappelle que la décision d'augmenter la dotation horaire a été prise sur le plan politique par le Conseil d'État et le Grand Conseil. La volonté d'augmenter l'horaire scolaire pour faire face aux exigences du plan d'études romand a été très clairement formulée et étayée dans l'exposé des motifs. Dans

leur rapport de majorité, les députés ont repris ces éléments. Il ne serait pas concevable d'aller dans le sens de l'harmonisation scolaire en laissant les élèves genevois avec une dotation horaire moins importante, ce d'autant plus que les cantons les moins bien dotés ont tous le projet d'augmenter leur dotation horaire; Neuchâtel s'y est d'ailleurs déjà employé.

Chaque canton dispose de 6 années pour mettre en œuvre les dispositions du concordat Harnos. Il convient donc d'aller de l'avant, pour envisager les différents scénarii qui traduisent tous une augmentation de l'horaire scolaire.

**F. Wittwer** juge important d'étudier ce qui pourrait expliquer la position de la SPG. Il pense pour sa part qu'elle s'explique par une très grande crainte de la SPG qu'on augmente le temps de travail des enseignants sans compensation.

**F. Wittwer** tire cette analyse d'un certain nombre de réactions entendues.

**J. Fiorina** tient à nuancer cette position. La SPG a indiqué que l'enquête n'était pas en lien avec l'horaire de l'enseignant mais qu'il convenait, pour répondre aux questions posées, de se mettre à la place de l'élève. Les enseignants sont convaincus que 4 jours est un maximum que peut supporter l'enfant.

**F. Wittwer** rappelle que Genève est le seul canton à fonctionner, au niveau du cycle moyen, sur la base d'une semaine de quatre jours.

**J. Fiorina** indique que la SPG a l'intention d'aller plus loin dans l'analyse, en réalisant une enquête sur l'horaire de l'enseignant.

**Cl. Howald** souhaite savoir si la SPG a déjà ou compte procéder à une analyse du temps d'étude nécessaire par rapport aux matières étudiées. C'est là une donnée majeure.

**S. Duhoux** répond qu'il importe effectivement de réfléchir à l'organisation de la journée.

**F. Wittwer** ajoute que l'on procédera, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'études romand, à un examen par domaine au niveau du cycle moyen et du CO, dans le souci d'équilibrer la dotation horaire des différents domaines, en lien aussi avec l'introduction de l'anglais. Les grilles horaires seront revues et les activités réparties, en tenant compte d'une autre particularité genevoise, l'intervention systématique des maîtres spécialistes (éducation physique, arts visuels, musique).

**N. Studli** souligne que lorsque la SPG a fait passer ce questionnaire aux enseignants, il était très clair que l'horaire susceptible d'augmenter était celui de l'élève, pas celui des enseignants. Les résultats de l'enquête n'ont donc pas été influencés par la crainte. M. Beer a répété à plusieurs reprises que l'augmentation de l'horaire scolaire des enfants donnerait lieu à des aménagements mais n'entraînerait aucune augmentation de l'horaire des enseignants, qui resteront à 28 périodes hebdomadaires face aux élèves.

**B. Matthey** juge qu'il est impossible, pour un enseignant, de dissocier le temps de l'élève et le sien. L'augmentation de l'horaire scolaire des enfants aura nécessairement une forte influence sur ce que les enseignants vont vivre.

**Mme Bonvin** relève que la formulation du mail et de la résolution de la SPG ne donne pas le sentiment d'une grande confiance envers M. Beer, alors que la SPG semble dans le même temps croire à sa promesse de ne pas augmenter l'horaire des enseignants en fonction de l'augmentation de l'horaire scolaire. Il

est humainement impossible pour un enseignant de dissocier totalement les deux horaires. Il faut donc être conscient qu'une partie d'entre eux ont répondu en fonction de leur propre situation.

**F. Wittwer** précise que cette question de l'horaire des enseignants par rapport à l'horaire des élèves est particulièrement sensible dans le primaire car le temps d'enseignement hebdomadaire du titulaire de classe (à 100%) correspond au temps passé en classe par ses élèves. Il conviendra donc de "décrocher" le temps de travail des enseignants (qui ne font pas qu'enseigner) du temps de présence des élèves à l'école. **F. Wittwer** n'est guère surpris des résultats de l'enquête réalisée par la SPG. Il ne sait pas en revanche comment interpréter la "condition sine qua non" évoquée dans la résolution. Les avis de l'ensemble des partenaires seront bien évidemment pris en compte mais il ne sera sans doute pas possible de donner satisfaction à tout le monde. La commission est là pour mesurer les impacts, les résistances et voir quelles seront les difficultés induites par l'introduction du nouvel horaire. Des solutions consensuelles, les meilleures possibles, devront progressivement être trouvées.

### 3. **Les activités parascolaires et périscolaires organisées par le GIAP et la FAS'e : cadre général, enjeux et projets. Présentations et discussion**

#### **Présentation du GIAP**

Document distribué: "Entre l'école et la famille: l'animation parascolaire"

**Cl. Howald** rappelle qu'en 1993, le Grand Conseil a décidé de confier aux communes la gestion du parascolaire. Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) existe depuis 1994, institué par la Loi sur l'instruction publique et la loi sur l'administration des communes. 41 des 45 communes genevoises ont à ce jour adhéré au GIAP, ce qui représente 99.2% de la population.

135 lieux répartis sur tout le canton permettent de recevoir environ 35'000 enfants. La place du parascolaire est située entre la famille et l'école; le GIAP la revendique ainsi.

La prise en charge est organisée entre 7 et 8 heures dans 8 lieux, entre 11h30 et 13h30 et enfin entre 16 et 18 heures. La journée de certains écoliers est donc très longue.

Le GIAP travaille depuis deux ans sous la responsabilité première des communes genevoises qui, sur un budget total de 35 millions, assurent le 90% du coût public; l'État participe quant à lui à hauteur de 10% de ce même coût. Le budget comprend également une contribution parentale, tenant compte de la situation sociale et économique des enfants. Un nombre toujours plus grand de familles sont au bénéfice de rabais liés au nombre d'enfants, au revenu ou d'une exonération complète.

Le DIP reste garant de la qualité éducative de la prise en charge des enfants mais l'interaction la plus forte est avec les communes, qui outre le financement mettent à disposition les locaux et l'équipement. Les communes ont d'ailleurs réaffirmé en assemblée générale le week-end dernier leur volonté d'accueillir au mieux tous ces enfants.

L'État et les communes sont représentées de manière assez équilibrée au sein du comité du groupement, qui est élu pour quatre ans correspondant à la durée de législature communale et présidé par la Ville de Genève. A noter que l'ACG

passera prochainement au statut public, ce qui aura un certain nombre d'incidences au niveau de la répartition des sièges au sein du comité, notamment la mise en cause du nombre de sièges DIP-Etat.

Les communes parviennent pour l'instant à faire face à la demande, toujours croissante, mais elles arrivent à la limite de leurs possibilités. Plus de 56% des enfants scolarisés dans les degrés élémentaires et moyens fréquentent les activités parascolaires. Les enfants inscrits consomment à 98% la prestation (100% d'inscrits pour 98% de présence).

**D. Bellardant** se réfère à la page 1 du document distribué pour faire constater la forte augmentation de fréquence depuis ces 10 dernières années, avec, et même si le potentiel d'enfants ne varie pas beaucoup, des enfants qui viennent de plus en plus souvent à toutes les activités. Aucune activité parascolaire n'est proposée le mercredi, samedi, dimanche et durant toute la durée des vacances scolaires.

Le parascolaire ne constitue pas une halte garderie: il n'y a pas de fractionnement possible dans l'activité qui est considérée comme un complément éducatif à l'action des parents et de l'école.

La répartition des enfants par âge (cf page 2) montre que plus l'enfant grandit, acquérant de plus en plus d'autonomie, moins il sera amené à utiliser les structures du parascolaire.

75% des enfants pris en charge le matin dans les 8 lieux prévus sont présents très régulièrement dans toutes les activités du parascolaire.

11'000 enfants fréquentent chaque jour les cuisines scolaires. Les repas posent un problème de nombre: 2 voire même parfois 3 services doivent être assurés pour répondre à la demande. Une réduction de la pause de midi poserait la question du temps nécessaire pour faire manger tous les enfants.

Le GIAP n'est pas responsable de la fourniture des repas qui est assurée par les communes ou par les associations privées de cuisines et restaurants scolaires qui les facturent directement aux parents. Les disparités entre écoles sont très grandes à ce niveau.

Le GIAP a en revanche la responsabilité de la prise en charge des enfants durant toute la pause de midi, dès la sortie de l'école et jusqu'à la reprise des cours. Un moment de sieste est prévu pour les plus petits mais il est de plus en plus difficile à concrétiser en raison du nombre d'enfants et du manque de place. Des activités d'éveil et de défoulement sont aussi organisées.

Après l'école et jusqu'à 18 heures, de nombreuses activités sont développées, avec un moment privilégié autour du goûter équilibré, dans le respect de la diététique.

Le service parascolaire repose sur 132 équipes, réparties sur l'ensemble du canton. Un travail d'équipe est privilégié, pour éviter qu'un animateur ne se retrouve seul avec les enfants. 92% du personnel est féminin, pour la plupart âgé de 35-55 ans, le profil type étant la maman qui a eu des enfants et reprend une activité.

Le personnel se répartit en trois niveaux:

- les remplaçants sur appel (128 actuellement), pas forcément disponibles tous les jours ou disposés à travailler dans toutes les équipes (potentiel très fluctuant) et les remplaçants fixes (109), dont l'intention est de devenir animateur à la fin de cette sorte de période probatoire.

- Les animateurs-trices (696) qui sont responsables et encadrent quotidiennement les enfants qui leur sont confiés. Ils sont au bénéfice d'une formation assurée par le Centre d'étude et de formation pour travailleurs sociaux. 302 d'entre eux travaillent seulement le midi (9 heures, soit l'équivalent d'un petit ¼ temps) et 394 le midi et le soir (19h30, soit l'équivalent d'un petit ½ temps).
- Les responsables de secteur (27 selon la division du canton par secteurs) qui assument une double fonction: la gestion éducative (75% du temps de travail) et la gestion administrative (25% du temps de travail). Ils constituent le premier niveau hiérarchique et répondent ainsi aux besoins spécifiques des communes et des partenaires.

Les mécanismes salariaux sont ceux de l'État.

Le GIAP recrute 700-800 personnes chaque année, pour engager 120-150 personnes. Le gros problème pour trouver et garder le personnel réside dans le caractère partiel du temps de travail (rien de plus important que du ½ temps) et le fractionnement des horaires proposés.

Le GIAP accueille aussi, en collaboration avec la FASE, des stagiaires de l'école d'assistants sociaux éducatifs (ASE) durant leurs trois années de formation ainsi que des apprentis. Le GIAP a enfin engagé depuis la rentrée scolaire 2009 une assistante socio-éducative à 50% dans une équipe parascolaire œuvrant au sein du Réseau d'enseignement prioritaire. Il souhaiterait en effet aussi privilégier cette fonction au sein de sa structure.

**B. Riedweg** dit avoir entendu une alerte du GIAP relative à la pause de midi, qui doit être suffisamment longue pour permettre la prise en charge de services de repas. Y en a-t-il d'autres?

**Cl. Howald** répond que les heures de l'après-midi sont très convoitées par d'autres associations qui ont des offres d'activités comparables. Le GIAP a le souci du suivi des activités de l'après-midi. Les activités parascolaires ne sont pas un supermarché où chacun peut se servir à l'envie. Les enfants sont toutefois bien évidemment autorisés à se rendre aux études surveillées et parfois à des cours spécifiques.

Un autre problème est lié à la volonté des communes à vouloir élargir l'offre parascolaire, avec des activités proposées entre 16 et 18 heures. Les choses fonctionnent très bien avec la Ville de Genève pour une offre sportive élargie dans les écoles en REP. Un pilote vient par ailleurs d'être lancé à Chêne-Bourg, en collaboration avec l'ARA dont les répétiteurs offrent sur le temps du parascolaire une prise en charge pour sensibiliser les enfants au plaisir de la lecture et à l'organisation du travail nécessaire pour arriver au bout d'une tâche.

**B. Matthey** tient à ce propos à insister sur le fait que la première étape de cette collaboration repose sur le contact entre l'ARA et les responsables des établissements et enseignants, le but étant que les enfants soient envoyés par leur enseignant avec une demande précise. C'est de l'école que part la demande, l'ARA a un rôle complémentaire.

**Cl. Howald** ajoute que cette expérience entre dans l'Agenda 21 de la commune de Chêne-Bourg. Se posera à terme la question des devoirs et de la pertinence d'une prise en charge qui laisse rentrer les enfants à la maison en fin de journée avec des devoirs encore à faire. Le GIAP a dans ce sens décidé que les enfants capables de s'organiser seuls peuvent profiter d'un lieu adapté et sont autorisés

à faire leurs devoirs durant le parascolaire, sauf si des activités particulières communes (marionnettes par exemple) sont organisées.

Rappelant que l'accueil du soir est depuis trois ans ouvert aux élèves jusqu'à la 6<sup>ème</sup> primaire, **B. Riedweg** souhaite savoir si le GIAP a des chiffres relatifs à l'augmentation de fréquentation consécutive à l'ouverture des activités parascolaires à cette tranche d'âge.

**D. Bellardant** répond que toutes les dérogations, nécessaires jusqu'alors pour autoriser l'accueil des enfants de 5 et 6P, étaient accordées. Le GIAP a décidé, il y a trois ans, d'accepter tous les enfants sans dérogation mais rien n'a changé dans les faits. L'augmentation de fréquentation des activités du soir est surtout due à des élèves jusqu'à la 4<sup>ème</sup> primaire; on constate à l'inverse une forte baisse de fréquentation pour les enfants plus âgés, qui sont plus autonomes.

**S. Duhoux** demande des précisions quant aux activités parascolaires mises en place à l'École des Eaux-Vives.

**D. Bellardant** indique que les activités parascolaires y sont organisées entre 13 et 18 heures. Elles sont très prisées par un certain personnel, en raison du caractère bloc de l'horaire. Plusieurs possibilités d'accueil sont offertes au choix des parents. Selon les statistiques, le nombre d'enfants qui fréquentent le parascolaire n'est pas plus élevé qu'ailleurs mais les activités développées sont plus intéressantes et élaborées du fait du temps plus important à disposition. Les conditions sont plus favorables, y compris pour le personnel, quand la prise en charge des enfants porte sur toute l'après-midi. Cela fonctionne bien.

**F. Wittwer** souhaite à ce stade faire une remarque, qui confirme très clairement que le principe qui puisse permettre aux enfants de faire leur devoir de façon autonome (non accompagnée) sous le regard du personnel du parascolaire est un objectif. Il importe d'éviter qu'après une journée très lourde, l'enfant ne se retrouve à devoir faire ses devoirs à la maison. Ce temps pour les devoirs doit être prévu le cas échéant dans du temps du parascolaire, sans que la compétence professionnelle des enseignants ne soient pour autant contrecarrée ou bafouée.

### **Présentation de la Fas'e**

Documents distribués: présentation et rapport annuel 2008

**Cl. Dupanloup** juge important de rappeler en préambule un certain nombre d'éléments distinctifs entre la FAS'e et le GIAP. La FAS'e est présente sur de multiples terrains, dans des domaines très différents dont l'un rallie au parascolaire, à savoir l'accueil des enfants et des préadolescents les fins d'après-midi. Les activités mises en place en fin d'après midi par la FAS'e sont fréquentées par près de 700 enfants, à cumuler avec les 4'500 enfants pris en charge par le parascolaire actuellement.

Entre animateurs du parascolaire et animateurs des centres, les niveaux de formation ne sont pas du tout identiques.

La FAS'e est organisée selon le système d'une fondation de droit public; le Grand Conseil a légiféré en la matière. La composition de son conseil de fondation repose sur quatre groupes partenaires l'État (5 membres), les communes genevoises (5 membres), la fédération des associations de centres

(5 membres) et enfin le personnel (2 membres). Ils gèrent la fondation et déterminent les orientations. Conformément à la Loi, les prestations de la FAS'e doivent s'inscrire dans un objectif général de prévention et de promotion de la qualité de vie. A partir de là, une Charte cantonale, élaborée et signée en 1993, fixe de manière plus détaillée les actions à développer dans deux axes: l'un socioculturel et l'autre socioéducatif. Les actions mises en place sont destinées à favoriser le lien social et la prévention, la citoyenneté et l'action collective, l'intégration et enfin le développement personnel. Ces actions sont révélées par des diagnostics de terrain réalisés par des équipes de professionnels, en lien avec les équipes des centres et validées par les échanges avec les communes. Tout cela se conclut par un système de convention tripartite entre la FAS'e, la commune et le centre concerné qui fixe des objectifs, sur la base du plan institutionnel.

Pour ce qui est du financement, le budget total qui couvre l'ensemble des actions est de l'ordre de 46 millions, dont 32 millions directement gérés par la FAS'e, notamment pour toutes les charges de personnel. Le budget total se découpe entre trois partenaires: la part essentiel (plus de 50%) revient aux communes, une part non négligeable (41%) à l'État), le reste étant couvert par une part de fonds propres des associations issus de la participation des parents selon les tarifs d'inscription aux activités. Globalement, 70% de ce budget est géré par la FAS'e et 30% directement par les centres pour les frais d'infrastructure et d'animation, sous la responsabilité des associations.

Les actions sont développées par 55 équipes composées de travailleurs sociaux, moniteurs, personnel administratif et technique, assistants socio-éducatifs. 42 équipes fonctionnent pour les centres de loisirs, 13 pour le travail social hors murs. 9 communes ne sont pas encore dans le giron de la FAS'e.

La page 4 du document montre le découpage des prestations de la FAS'e par catégorie de population. Le gros des activités (80% du total) concerne les enfants, les préadolescents et les adolescents.

Les différentes activités sont réparties dans 7 domaines d'actions: centres et journées aérés, camps, sorties, formation-insertion, actions ponctuelles, présence quartier et enfin accueil, seul endroit où l'on pratique l'accueil sans inscription.

Ces actions s'articulent sur deux catégories d'âge (cf page 7). 30% d'entre elles concernent les journées aérées, particulièrement le mercredi et le samedi. Environ 2'700 enfants participent aux activités les jours de congé des semaines scolaires, activités qui se déroulent dans 57 lieux différents et sont pour les 2/3 consacrées aux enfants.

Les activités de fin d'après-midi sont quant à elles généralement sur inscription pour les centres ou en accueil libre pour les Terrains d'aventure et Jardins Robinson. La participation est assez marginale, soit 700 enfants et pré-adolescents, à rapprocher du chiffre de 4'700 mentionné par le GIAP.

Pour ce qui est des ressources humaines, la plus grande partie du personnel (670 collaborateurs actuellement) est composé de collaborateurs de terrain, présents pour l'encadrement direct. 135 moniteurs sur les 280 s'occupent plus particulièrement d'activités pour les enfants et sont engagés seulement les mercredis. Au niveau du taux d'encadrement, la FAS'e est à peu près en phase avec le GIAP, avec 8 enfants pour 1 accompagnant, qui agit toujours sous les ordres d'un animateur, formé au niveau HETS (option animation socioculturelle et éducation sociale principalement). Les moniteurs reçoivent quant à eux la

même formation initiale que les animateurs du parascolaire, avec une différence salariale liée au niveau de responsabilité: les moniteurs, toujours sous la gouverne d'un animateur, ont moins de responsabilités. La FAS'e a toujours privilégié l'engagement de jeunes (dès 18 ans) qui n'ont pas de formation préalable.

**Cl. Dupanloup** termine sur les enjeux induits par ce projet de changement d'horaire scolaire, qui impose la mise en place d'une discussion, d'une collaboration avec les partenaires directs, notamment le GIAP, pour redéfinir les tâches de chacun dans ce domaine, avec peut-être des complémentarités à trouver. Il est très important pour la FAS'e de pouvoir entamer ces discussions aussi avec les parents, qui sont un partenaire essentiel. Les actions de la FAS'e se situant autour de la famille, la FAS'e entend renforcer sa collaboration avec le GAPP.

**F. Wittwer** remercie M. Dupanloup d'avoir ainsi dégagé les enjeux et complémentarités des actions du GIAP et de la FAS'e. Il souhaite en savoir un peu plus de la perception des acteurs de la FAS'e par rapport à l'idée d'une modification de leur emploi du temps vis-à-vis des jeunes si l'horaire scolaire est modifié.

**Cl. Dupanloup** relève que l'introduction de la classe le mercredi aurait inévitablement des répercussions sur le travail des 135 personnes mobilisées ce jour-là. Un certain nombre d'activités pourrait peut-être glisser sur le samedi.

**N. Mayor** souligne qu'il est important pour les associations de centres de répondre aux besoins de la population. La FCLR attend beaucoup des contacts avec le GAPP. Nul doute qu'une adaptation se fera s'agissant des programmes mis en place.

**S. Capeder** insiste sur le fait que les parents ont le souci de profiter de la réflexion en cours pour avoir une meilleure harmonisation de toutes les activités para et péri scolaires. Toute l'organisation autour de ces activités incombe aux parents, et elle est complexe. Les prestations para et péri scolaires, qui sont nécessairement complémentaires pour répondre aux différents besoins des enfants et des parents doivent pouvoir s'harmoniser autour de cette organisation.

**S. Capeder** regrette que le GIAP ait la crainte d'être conçu comme une garderie: même les garderies peuvent être des lieux éducatifs. Elle rappelle les propos de M. Testu, selon lequel l'éducation peut aussi se faire en vacances, en favorisant les loisirs d'éducation.

**S. Capeder** juge qu'il serait intéressant de disposer d'une cartographie par quartier, qui permette de mieux valoriser les infrastructures existantes. L'enjeu aujourd'hui est donc d'utiliser la modification de l'horaire scolaire pour mieux organiser ces prestations et faire en sorte qu'elles s'adaptent mieux aux familles. La réflexion doit aussi intégrer la question des vacances scolaires, souvent non compatibles avec celles de la majorité des parents. Il convient de saisir cette opportunité pour pouvoir, ensemble, contribuer à la réorganisation autour de l'horaire scolaire.

**Cl. Dupanloup** précise que la FAS'e a elle aussi le souci de travailler sur cette préoccupation. Se posera la question de savoir comment seraient organisés le mercredi matin et la journée scolaire des quatre autres jours. Il semble important de ménager une pause de midi, notamment pour pouvoir consolider ce qui se fait autour des repas (fourchette verte) et de pouvoir aussi bénéficier d'une plage

horaire suffisante en fin d'après-midi. Si la durée de la journée est allongée, quid des activités qui pourraient se tenir en fin d'après-midi? Les périodes de prise en charge ne doivent pas être trop fragmentées.

L'horaire continu induirait de gros problèmes d'organisation au niveau de la période des repas.

**F. Wittwer** relève que l'idée de "période bloc" d'une durée définie et suffisante pour donner du sens aux activités n'est pas un problème spécifiquement genevois. La période bloc permet d'avoir un temps suffisamment équilibré, sans zapper constamment d'une activité à l'autre.

**S. Capeder** précise encore que les remarques des parents portent sur la garantie que les activités para et péri scolaires s'adapteront à la modification de l'horaire scolaire, avec aussi l'idée d'imaginer une séparation des divisions élémentaire et moyenne, l'augmentation de l'horaire étant uniquement envisagée pour la seconde.

**G. Chamoux** évoque le problème d'occupation des locaux qui va se poser en filigrane: le déplacement des blocs horaires va en effet déboucher sur une concurrence accrue au niveau des locaux, alors même que l'offre est déjà insuffisante.

**F. Wittwer** estime que la commission peut apporter des éléments très utiles, y compris au niveau du travail de la commission parlementaire concernant l'accueil à la journée. Ses travaux peuvent aller dans le sens d'une proposition de principes et de contributions sous forme de recommandations utiles pour favoriser la transition entre les différents temps d'activités des enfants.

**S. Capeder** relève que le problème se pose déjà, indépendamment des initiatives en cours.

**F. Wittwer** souligne que les parents entendent que l'enfant confié soit pris en charge de façon compétente et sécurisée, avec aussi des éléments qualitatifs à prendre en compte. La commission peut dans ce domaine poser un certain nombre de jalons.

**F. Wittwer** rappelle que la prochaine séance sera l'occasion de parler plus spécifiquement des enjeux du changement de l'horaire scolaire sur les domaines du sport et des loisirs. Il conviendra aussi de prendre connaissance des indications relatives à l'enquête conduite par M. Spagnoli et d'évoquer la question des devoirs, à rapprocher avec l'enquête du SRED, en lien avec les prestations des répétiteurs.

La séance suivante permettra d'examiner le point de vue (enjeux, attentes) des écoles de musique et des milieux culturels.

Une séance sera ensuite nécessaire pour synthétiser les éléments d'information et élaborer des scénarii.

**G. Desmeules** souhaiterait que la commission reçoive le témoignage ou un bref rapport sur l'expérience menée à l'école des Eaux-Vives. Pour la musique, l'horaire continu est fantastique car il permet aux enfants d'arriver moins fatigués aux cours.

**F. Wittwer** juge important de bien situer l'expérience d'une école, dans un contexte spécifique, avec aussi une notion de volontariat. Il ne faut pas imaginer pouvoir transposer cette expérience à toutes les écoles du canton. Sous cette

réserve, il pourrait effectivement être intéressant de consacrer une séquence à cette expérience.

**La prochaine réunion extraordinaire de la commission HHS  
aura lieu**

**le mardi 6 octobre 2009  
de 17h00 à 19h00**

Département de l'instruction publique, Salle 2

La séance est levée à 19h00.